



COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER
Séance 22 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Adjoint			
André SCHMIDT	X		
Thomas KRUST (arrivé à 20h44)		X	Fabian JORDAN
Anne SCHAUMBERG	X		
Graziella BREISS	X		

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Conseillers municipaux			
Benoît HERR	X		
Véronique MUNDEL	X		
André CENTLIVRE	X		
Justine PROBST	X		
Laurent ALTMAYER	X		
Anne-Hélène FRICKER	X		
Jérémy CARRE		X	
Brigitte HERR	X		
Matthieu STOCKER		X	André CENTLIVRE
Séverine MULLER	X		

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Denis PFAUWADEL, locataire du bail de la chasse communal, décédé le 11 mai 2024.

Ordre du jour

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2024
3	Travaux en cours
4	TRAVAUX : Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire – Avenants
5	PATRIMOINE – projet de création d'un Tiers-Lieu – validation de l'Avant-projet définitif (APD)
6	PATRIMOINE – projet de création d'un Tiers-Lieu – phase 2 – acquisition des parcelles n°53 et 55
7	TRAVAUX – Création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur ombrière – validation de l'Avant-projet définitif (APD)
8	JEUNESSE – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
9	ASSOCIATION – Convention de partenariat « espace sans tabac »
10	DIVERS

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales et en vertu du droit local, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le secrétariat de la séance à Aurore DONZELOT.

Point n° 2 : Approbation du PV du conseil municipal du 26 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 a été transmis à chaque conseiller municipal. Ne faisant l'objet d'aucune observation, il est **approuvé à l'unanimité** et signé.

Point n° 3 : TRAVAUX EN COURS

EAU POTABLE :

Il y a encore de la coordination avec le service des Eaux de la M2a.

Cependant, c'est la M2a qui exécute maintenant tous les travaux de fonctionnement de l'A.E.P. (alimentation eau potable) - nettoyage du réservoir – entretien du réseau- surveillance de la télégestion-etc...

Nous sommes intervenus en urgence le 22 avril sur le branchement au 2, rue des Merles, pour donner suite à l'arrachage de la conduite d'alimentation de la Maison (construction d'une piscine).

Depuis le 1^{er} mai, M2a assure également les réparations via le service d'urgence.

Le relevé des compteurs d'eau est en cours : François voit les agents releveurs tous les jours et les accompagne dans leur travail.

ASSAINISSEMENT :

Visite journalière : surveillance du bon fonctionnement et l'entretien normal selon convention avec le SIVOM, travaux quotidiens et hebdomadaires.

ECOLE- PERISCOLAIRE :

Entretien journalier :

Ratissage cour d'école et abords (tous les matins)

Confinement-isolation des 2 cages d'escaliers pour les travaux pendant les vacances scolaires

Travaux de mise en place des fenêtres de désenfumage (Entr.WEBER) – il reste les finitions intérieures à réaliser.
Réalisation des fouilles pour massifs bétons pour la future ombrière cour N° 2

CHALET-REFUGE :

Avec André – abattage de certains arbres.

Aide à la confection de la dalle (Fabrice)

SALLE DE SPORT :

Entretien courant- petites réparations.

Préparation et rangement pour la réunion publique.

Achat d'un nettoyeur (Fabrice) – démo avec Jeannine

CHAUFFERIE :

Contrôle et entretien normal de la chaufferie biomasse.

Arrêt forcé de la chaudière bois pour cause de nuisances sonores.

Ce problème sonore a été résolu lors de l'intervention de KWB le 02 mai ; mais il y a encore eu plusieurs pannes et une nouvelle intervention de KWB le 14 mai avec un re-nettoyage complet de la chaudière.

Plusieurs interventions à la sous-station de l'école pour des problèmes d'automatisme et de programmation du chauffage.

De nouveaux câbles ETHERNET seront tirés entre la chaufferie et les sous-stations pendant la journée citoyenne (modernisation des sous-stations) Eh oui, la chaufferie à 11 ans et certains automates sont obsolètes...ou vont le devenir très rapidement.

TIERS LIEU :

Travaux à l'ancienne forge avec André : démontage mobilier-transport – etc...

Coupe des arbres et autres végétaux

VOIRIE :

Entretien courant : remplacement ou réparation de panneaux de signalisation

Fermeture de tous les nids de poules

Canisacs – contrôle – remplissage.
Réparation signalisation : Ecole – stade...

ESPACES VERTS :

Tonte de tous les espaces verts ; tous ne sont pas encore fait par faute de temps !!
Mise en service de 3 réserves d'eau pluviales (Eglise- Presbytère- hangar)

FORET :

Travaux de façonnage de bois de chauffage (André et François)

DIVERS :

Distribution courrier- courses diverses (Brico- castorama-vhm-Willy-leisner, etc...)
Réparation de la remorque Lider
Relevé des températures des bâtiments communaux et vérif du bon fonctionnement de la chaufferie – tous les jours depuis les vacances de la toussaint (Fabrice)
Ramassage des dépôts sauvages (Niederwald et calvaire C.D.5)
Voyage déchetterie
Vidé le silo à sel- voyage à la PUPA
Véhicule électrique au garage pour une révision (PUPA)
Enlèvement des décors de pâques

Point n° 4 : TRAVAUX : Travaux d'extension du site scolaire et périscolaire – Avenants

M. le Maire informe le Conseil municipal sur l'état d'avancement des travaux d'extension du site scolaire et périscolaire.

Vu les explications et les modifications à prendre en compte dans le cadre de ces travaux,
Considérant qu'il convient de conclure des avenants au marché nécessaire à l'avancement du chantier,

M. le Maire communique au Conseil municipal l'avenant selon le détail suivant :

- CMS : Lot 7 – serrurerie (annule et remplace la décision du 26 mars 2024)

Montant du marché HT :	64 100,00 €
Montant HT avenants 1 et 2 :	3 605,00 €
Montant du marché HT :	<u>67 705,00 €</u>
Montant HT avenant 3 :	0,00 €
Montant du marché HT et avenants :	67 705,00 €
Montant HT avenant 4 :	<u>4 450,00 €</u>
Montant du marché HT et avenants :	72 155,00 €

TRIBLE ARCHITECTE (avenant MOE) :

Montant estimatif travaux HT :	893 000,00 €
Missions complémentaires HT :	18 795,00 €
Montant des honoraires HT :	121 490,00 €

Avenant 1 :

Montant des travaux modifié HT :	1 045 238,00 €
Montant des honoraires HT :	118 111,89 €
Missions complémentaires HT :	21 078,57 €

Avenant 2 :

Montant des travaux modifié HT :	1 229 466,38 €
Montant des honoraires HT :	139 298,15 €
Missions complémentaires HT :	23 842,00 €

Montant de l'avenant MOE + missions complémentaires : 23 949,69 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avenant au marché d'extension du site scolaire et périscolaire d'un montant total de **4 450,00 €HT** selon le détail ci-dessus,

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du site scolaire et périscolaire d'un montant total de **23 949 ,69 €HT**,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants.

Point n°5 : PATRIMOINE – projet de création d'un Tiers-Lieu – validation de l'Avant-projet définitif (APD)

Entendu

- *L'exposé de M. le Maire sur les conditions de construction d'un projet de Tiers Lieu avec une Maison Pluridisciplinaire de Santé et un lieu de vie (pôle convivialité, centre socio-culturel)*

Vu :

- *La convention signée par la Commune de BERRWILLER qui missionne l'ADAUHR-ATD Alsace d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage pour l'élaboration du programmation, l'assistance à la mise en place des procédures de sélection des bureaux de maîtrise d'œuvre de cet équipement et pour la collaboration à la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à l'assistance à la consultation des partenaires obligatoires (CT + SPS), et à l'assistance au suivi des études d'adéquation du programme-projet (APS-APD),*
- *Vu la délibération du 5 août 2023 approuvant le programme, engageant la procédure de sélection de maîtrise d'œuvre et engageant les crédits nécessaires à l'opération,*
- *Vu la délibération du 26 février 2024 désignant l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre : l'agence KOESSLER & ROCHELLE-MAZO Architectes de Cernay et le contrat de Maîtrise d'œuvre notifié le 27 mars 2024,*
- *Le dossier Avant-Projet Définitif (APD) remis le 21 mai 2024.*

Rappel du contexte du projet

Pour renforcer son attractivité et encourager le partage, la commune de Berrwiller souhaite aménager un Tiers Lieu. Ancré dans un village dynamique, et doté de nombreuses associations, ce Tiers Lieu sera un nouvel espace de services, de convivialité, de rencontres et d'échanges en plein de cœur de Berrwiller.

Le Site

En octobre 2022, l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF-A) a acquis pour la commune une propriété privée situé au 63 rue d'Or, afin d'accueillir ce Tiers Lieu.

Celle-ci est située rue d'Or, axe historique et majeur de la commune, caractérisé par la présence d'un ensemble immobilier rural traditionnel, ayant eu pour dernière affectation une entreprise de vente et de réparation de matériel agricole, à environ 250m de l'« ultra-centre » du village où est implanté la mairie, l'église, l'école, la salle des sports.

Le programme initial

Le programme initial du concours prévoyait :

- La construction d'un nouveau bâtiment à la suite de la démolition d'une partie des constructions du site pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, dont la surface de plancher développée est de 704m². Cette nouvelle construction développera une exemplarité constructive, et d'une structure favorisant la modularité des espaces.
- La restructuration de bâtiments (Forge, Atelier, Maison), pour accueillir divers services (espace de convivialité, place des services, mise en valeur de produits de producteurs, etc.), sur une surface de plancher évaluée à 431m². Les locaux de la Place des Services et l'étage de cet ensemble bâti restructuré ne devaient être que des locaux à aménager, soit un certain nombre de travaux n'était pas inclus.

Le résultat du concours

Les grands principes du projet retenu :

- Le Pôle Convivialité/Service se développe au Nord du site dans l'ancien atelier/forge restructuré, et un nouveau bâtiment construit en prolongement de celui-ci.
- Le Pôle Santé se développera autour de la grange-étable implantée au centre de l'îlot, qui sera restructuré. De part et d'autre de ce volume, deux extensions permettront d'y abriter :
 - o à l'Est, les cabinets des masso-kinésithérapeutes et le cabinet dentaire de la Maison de Santé pluridisciplinaire, respectivement au rez-de-chaussée et à l'étage.
 - o à l'Ouest, un espace couvert supplémentaire (au rez-de-chaussée) et le pôle des médecins généralistes à l'étage de la MSP à l'étage.
- Une halle couverte est positionnée au cœur du complexe, reliant l'espace de convivialité et la grange conservée pour le Pôle Santé.
- Un parking sera aménagé sur une partie du secteur dénommé le pré et sera accessible uniquement depuis la rue de Bimberling.
- La chaufferie sera implantée à proximité de la rue d'Or, sous le pôle médical.

Contrairement au programme initial, il est à noter que dans la proposition retenue la Maison (B) est démolie et l'Etable-Grange (F) est restructurée.

Evolution du projet

Le groupement mené par le mandataire KOESSLER & ROCHELLE-MAZO Architectes assure la maîtrise d'œuvre du projet, et a remis un projet APD le 21 mai 2024, consécutivement à cinq réunions en phase APS dans le courant des mois de mars-avril, et une réunion en phase APD le 7 mai 2024.

Lors des phases études de Maitrise d'œuvre, plusieurs modifications ont été apportées sur la définition des différents pôles inclus dans le Tiers Lieu :

- Le pôle Santé sera labellisée **Maison de Santé Pluridisciplinaire** ;
- Le pôle Convivialité/Produits locaux devient **un Lieu de Vie regroupant différentes activités dans un esprit de mutualisation** : un Centre de Vie Sociale accompagné par la CAF, une Place des Services portée par la Poste, un espace convivial mutualisé, un espace de mise en valeur des produits locaux.

L'APD remis le 21 mai dernier prend en compte la totalité des demandes formulées par le MOA, et émanant des différentes réunions de travail en phase étude avec la collectivité, et incluant notamment :

- L'inversion des locaux de la chaufferie et de la « place des services », reconfigurée en lieu de vie ;
- L'aménagement de locaux de rangements ;
- La modification de l'aspect extérieure des façades (inspiration des anciens corps de ferme, bardage bois en hauteur) ;
- L'organisation générale du Lieu de Vie : ajout d'une mezzanine dans l'ancien atelier, reprise totale du plancher pour une homogénéisation du niveau sur l'ensemble bâti, l'aménagement complet du lieu de vie pour un espace dédié aux producteurs plus importants, des locaux pour le Centre de Vie Sociale à l'étage. Ces évolutions demandent des travaux structurels plus importants.
- Des espaces extérieurs couverts supérieurs au programme ;
- Le déplacement de la hotte au droit de l'âtre de la forge ;
- La mise en œuvre d'un dispositif d'infiltration et récupération des eaux pluviales plus élaboré à la suite d'investigations de sols complémentaires démontrant un sol peu infiltrant lors de la phase étude.

Différentes modifications ont été apportées dans la future Maison de Santé Pluridisciplinaire à la demande des usages et du maître d'ouvrage :

- Dans le cabinet masso-kinésithérapeute : ajout d'une sixième salle de soins de 9m², augmentation de la hauteur sous-plafond à 3,00m au moins dans la salle de rééducation physique contre 2,8m prévu initialement,
- L'organisation générale du cabinet dentaire : modification de surfaces de certains locaux, l'ajout d'équipements supplémentaires (espace de brossage, SAS praticiens), un système de réseaux plus important,

- Pour les locaux communs : suppression du local archives, l'aménagement d'un espace de repos dans l'espace détente/salle de réunion,
- Pour les cellules libres : l'aménagement d'espaces d'attente, la modification des surfaces des cellules.

À la suite de l'étude d'approvisionnement, il a donc été choisi de retenir une chaufferie bois (pellets) comme annoncé au programme. Concernant la faisabilité photovoltaïque, le MOA a souhaité l'intégration d'une surface de panneaux photovoltaïques supérieure à celle annoncé en phase esquisse, pour proposer une autoconsommation collective. Cette augmentation a été inclus dans les options et portera la surface de panneaux photovoltaïque à 246,6m² au lieu de 160,5m².

Les options suivantes proposées par le MOE sont retenues dans le projet :

- L'aménagement du local poubelle (structure + couverture) : 8 700€ HT
- L'installation pour une autoconsommation collective patrimoniale solaire (plus-value) 50 000€ HT
- Le rafraîchissement adiabatique pour le pôle santé (Plus-value) 36 400€ HT
- La vidéo surveillance (10 caméras IP PoE) 9 900€ HT

Enveloppe financière

↳ **Le montant de base du contrat notifié au Maître d'œuvre s'élevait à 3 312 000,00€ HT (valeur août 2023) :**

PROGRAMME / CONTRAT MOE		
BÂTIMENTS		
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Restructuration	ft	2 040 000,00 €
Construction neuve		
Sous-total Maison de Santé Pluridisciplinaire		2 040 000,00 €
LIEU DE VIE		
Restructuration	ft	389 000,00 €
Construction neuve	ft	421 000,00 €
Sous-total Lieu de vie		810 000,00 €
AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS et AUTRES TRAVAUX		
Aménagements extérieurs	ft	282 000,00 €
Panneaux photovoltaïques	ft	50 000,00 €
Autres travaux	ft	130 000,00 €
Sous-total Aménagements extérieurs et autres travaux		462 000,00 €
TOTAL € HT TRAVAUX / CONTRAT MOE (valeur août 2023)		3 312 000,00 €

TOTAL € HT TRAVAUX (valeur mai 2024)	3 319 607,96 €
<i>Variation estimée de la valeur actualisée par rapport à la valeur programme</i>	<i>0,23%</i>

Le montant des travaux Programme/Contrat MOE, en valeur actualisée (mai 2024 estimée) s'élève à 3 319 607,96€ HT, soit une variation de 0,23%.

↳ *Pour rappel, les travaux de démolitions (estimé à 58 000€ HT) ont été exclus des missions demandées au maître d'œuvre. Elles seront réalisées par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace.*

↪ Il est à noter que le **montant des travaux PROGRAMME/CONTRAT MOE avec l'aménagement de l'étage** (une des évolutions du projet) a été estimée par le bureau d'étude E2CK à **3 699 000€ HT** (valeur août 2023), soit une valeur actualisée à **3 707 496,94€ HT** (mai 2024).

↪ **L'enveloppe APD** remise par le Maître d'œuvre, s'élève à **3 896 200,00€ HT** (hors options) (valeur mai 2024) avec l'ensemble des évolutions apportées :

APD Mai 2024		
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Restructuration	ft	971 600,00 €
Construction neuve	ft	1 460 800,00 €
Sous-total Maison de Santé Pluridisciplinaire		2 432 400,00 €
LIEU DE VIE		
Restructuration	ft	695 300,00 €
Construction neuve	ft	345 100,00 €
Sous-total Lieu de vie		1 040 400,00 €
AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS et AUTRES TRAVAUX		
Aménagements extérieurs		
Panneaux photovoltaïques	ft	423 400,00 €
Autres travaux		
Sous-total Aménagements extérieurs et autres travaux		423 400,00 €
TOTAL € HT TRAVAUX / APD (valeur mai 2024)		3 896 200,00 €

TOTAL € HT TRAVAUX (valeur mai 2024)	3 896 200,00 €
<i>Soit variation € / base contrat MOE actualisé (mai 2024)</i>	576 592,04 €
<i>Soit variation % / base contrat MOE actualisé (mai 2024)</i>	17,37%

OPTIONS RETENUES		
Local poubelle (structure + couverture)	ft	8 700,00 €
Plus-value pour autoconsommation collective patrimoniale installation solaire	ft	50 000,00 €
Plus-value pour rafraîchissement adiabatique pôle santé	ft	36 400,00 €
Vidéo-surveillance (10 caméras IP PoE)	ft	9 900,00 €
Sous-total Options retenues		105 000,00 €

TOTAL € HT TRAVAUX + options retenues (valeur mai 2024)	4 001 200,00 €
<i>Soit variation € avec options / base contrat MOE actualisé</i>	681 592,04 €
<i>Soit variation % avec options / base contrat MOE actualisé</i>	20,53%

Le montant des travaux tel qu'il en ressort à la remise de l'APD, en incluant les différents demandes complémentaires et améliorations et les options retenues s'élève, en valeur actualisée à 4 001 200 € HT, il s'agit du nouveau montant prévisionnel définitif actualisé des travaux de l'opération, en valeur mai 2024.

L'écart entre le budget estimatif total (avec option) proposé par le maître d'œuvre, retenu par le MOA et la base contrat MOE (actualisée) est de + 681 592,04 €HT, soit une plus-value de + 20,53 %.

Modification du contrat de maîtrise d'œuvre

Une modification au marché de maîtrise d'œuvre devra être apportée en fonction du nouveau montant des travaux, et pour actualiser le contrat de base, à la suite de la décision du conseil municipal.

Conformément à l'article L.1414-4 du Code Général des Collectivités des Territoriales, la Commission d'Appel d'Offre devra préalablement donner un avis sur cette augmentation compte tenu que l'augmentation du montant dépasse 5% du montant du marché principal.

Après avis favorable de la CAO, compte tenu que le marché a été passé suivant une procédure formalisée, un avis de modification sera publié au JOUE dans les conditions fixées à l'article R2194-10 du CCP, conformément au modèle fixé par la Commission européenne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet APD présenté, actualisé, additionné des demandes complémentaires du MOA, des améliorations proposées, et des options retenues s'élevant à un total de **4 001 200 €HT, soit 4 801 440 €TTC**.
Le nouveau budget prévisionnel définitif des travaux, défini en valeur mai 2024, établit une augmentation de + 20,53 % du budget initial (actualisé) déterminé lors du contrat de MOE, soit + 681 592,04 €HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations et à signer la modification du contrat de marché de maîtrise d'œuvre après avis favorable de la CAO, portant le marché définitif de l'estimation prévisionnelle des travaux comme décrite ci-dessus (soit à **4 001 200 € HT**).
- **DECIDE** d'engager la phase d'élaboration des études de Projet, de dépôt du permis de construire et de consultation des entreprises selon la procédure adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer les marchés et documents afférents à ce dossier.

Point n°6 : PATRIMOINE – projet de création d'un Tiers-Lieu – phase 2 – acquisition des parcelles n°53 et 55

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU le règlement intérieur du 7 février 2024,

VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 22 décembre 2023,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de BERRWILLER à l'EPF d'ALSACE le 29 avril 2024,

VU l'avis des domaines pour la parcelle 53 a été rendu le 7 mars 2024, sous numéro 13112657,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquérir pour un montant de 185 000 € et de porter le bien situé à Berrwiller (Haut-Rhin), 56, rue d'Or, figurant au cadastre sous-section 01 n° 53 et 55 d'une surface 14,16 ares, consistant en l'ensemble de deux maisons avec dépendances et un hangar, édifié en 1790 actuellement inoccupés. Cette propriété dans le noyau ancien de l'agglomération a été pressentie pour créer des logements inclusifs dans le cadre de la phase 2 du projet de « Tiers-lieu », actuellement en portage et réalisation des travaux de proto-aménagement par l'EPF d'Alsace ;
- **APPROUVE** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser M. le Maire de BERRWILLER à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Point n° 7 : TRAVAUX – Création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur ombrière – validation de l'Avant-projet définitif (APD)

M. le Maire rappelle l'installation des modules photovoltaïques sur la toiture des vestiaires et du club house réhabilités (puissance de 58,28 kWc) ainsi que sur une ombrière qui serait accolée au bâtiment (puissance de 40,92 kWc) de la plaine sportive de BERRWILLER.

Dans le prolongement de ces travaux, il est envisagé d'installer des modules photovoltaïques sur une ombrière qui serait accolée au bâtiment (puissance de 30 kWc) en autoconsommation collective qui se repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement.

Vu la délibération du 24 octobre 2022 approuvant le projet de création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur ombrière

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif remis par la société IMAEE.

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de l'avant-projet définitif relatif à la création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur ombrière,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel global des travaux à la somme de
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et le dépôt des demandes de permis de construire,
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	TTC
MO	10 800,00 €	12 960,00 €	DETR	35 430,00 €	35 430,00 €
Travaux	111 225,00 €	133 470,00 €	Autres collectivités	52 488,00 €	52 488,00 €
Mission CT + SPS	2 000,00 €	2 400,00 €	Reste à charge de la commune	36 107,00 €	36 497,93 €
			FCTVA		24 414,07 €
TOTAL DEPENSES	124 025,00 €	148 830,00 €	TOTAL RECETTES	124 025,00 €	148 830,00 €

Point n° 8 : JEUNESSE – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La commune souhaite mettre en place à Berrwiller un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en partenariat avec la MJC de Bollwiller du 8 au 26 juillet 2024.

Un projet pédagogique sera rédigé prenant en compte tous les aspects techniques de l'ALSH, mais également les valeurs éducatives et sociales mises en place au sein de la MJC de Bollwiller.

Les enfants seront accueillis à partir de 7h45 et jusqu'à 18h30 dans les locaux du périscolaire de m2A à Berrwiller mis à disposition ainsi que la salle des sports selon les activités proposées.

Il pourra être accueilli un minimum de 20 et un maximum de 30 enfants. En cas, d'effectif non atteint, les enfants seront acheminés vers Bollwiller sans surcoût pour la commune.

Tarif :

- Les familles de Berrwiller bénéficieront des mêmes tarifs appliqués aux habitants de Bollwiller,
 - Les tarifs seront variables en fonction des revenus, selon les modalités de la CAF,
- Les bons d'aide au temps libres de la CAF et de la MSA, ainsi que ceux des comités d'entreprises seront acceptés.

Tranche	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
Moins de 2 000 €	23,80 €	8 €	15,80 €
Entre 2 001 € et 4 001 €	25,90 €	9 €	16,90 €
Plus de 4 001 €	28 €	10 €	18 €

La commune participera forfaitairement en fonction du nombre d'enfant inscrits dans la limite de 8 000 € (crédits votés lors du conseil municipal du 26 mars 2024).

Restauration :

Le repas du midi sera livré par un traiteur. Une personne de la commune sera mise à disposition pour le service des repas.

Un collation le matin et un goûter à 16h seront proposés tous les jours.

Entretien des locaux

L'entretien des locaux sera réalisé par deux agents de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un accueil de loisir sans hébergement (ALSH) à Berrwiller du 8 au 26 juillet 2024,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la MJC de Bollwiller

Point n°9 : ASSOCIATION – Convention de partenariat « espace sans tabac »

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancers, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 60 000 décès, dont 37 000 par cancer, chaque année en France.

La Ligue contre le cancer, consciente que les mesures législatives prises au coup par coup et non dans le cadre d'une politique de santé publique globale n'ont pas d'effet sur la prévalence du tabagisme, souhaite responsabiliser les autorités locales afin de protéger la santé de leurs citoyens. Aussi, la Ligue appelle à rejoindre le label « Espace sans tabac ».

Ce label a pour vocation de proposer au grand public, en partenariat avec les municipalités, des espaces extérieurs, non soumis à l'interdiction de fumer en vigueur. Un simple arrêté municipal peut rendre les espaces extérieurs sans tabac afin de désintoxiquer la société française du tabac et favoriser l'arrêt du tabac.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Dénormer le tabagisme
- Éliminer l'exposition au tabagisme passif des jeunes et réduire leur initiation au tabagisme

Les « Espaces sans Tabac » sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés à l'aide d'un panneau signalétique, où la consommation de tabac est interdite (espaces verts, abords d'écoles, de crèche...). Les espaces à mettre en place vont au-delà de ceux déjà marqués par l'interdiction de fumer.

L'instauration d'espaces et de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac efficacement.

La commune de Berrwiller est volontaire pour s'engager dans la lutte contre le tabagisme, pour les sites suivants :

- Les aires de jeux et/ou tout autre lieu public

Il sera installé une signalétique claire permettant de bien délimiter chaque « Espace sans Tabac » ; les panneaux relevant du dispositif sont financés à 50 % par le Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le cancer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création des « ESPACES SANS TABAC » selon les modalités et conditions présentées,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

10.1 Autorisation d'urbanisme déposées :

a) Déclaration préalable :

DP 068 032 24 B 0013- VERMEIRSCHÉ Gilbert
18, rue des Vosges – construction d'une pergola – arrêté- accordé le 22.04.2024

DP 068 032 24 B 0015 – GIRARDEY Gérard
1, rue des Plantes – pose de 14 panneaux solaires – arrêté -accordé le 29.04.2024

b) DIA VENTE :

BURGER Marie-Andrée 8, rue de Verdun
Cession d'une parcelle en indivision en zone AU à BOESCH Valérie

10.2 Divers :

Calendrier :

25 mai 2024 : journée citoyenne
03 juin 2024 : Forum m2A
03 juillet 2024 : remerciement journée citoyenne

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h25.

Le Maire,
Fabian JORDAN

La secrétaire de séance,
Aurore DONZELOT